



Réversion, mariage

Par thibgab

Bonjour,

Ma belle mère s'est mariée en 1957, puis a divorcé en 1975. Son premier mari décédera en 1994.

Elle se marie ensuite une seconde fois en 1975 et se sépare de son second mari en 2010 (sans prononciation de divorce jusqu'à cette date faisant simplement une main courante à l'époque en 2010 sur le principe que son deuxième mari quitte le domicile conjugal).

Peut-elle prétendre à une pension de réversion de son premier mari ?

Dans l'attente de vous lire, merci

Par rvroy

Bonjour,

Nous n'avons pas assez d'informations pour répondre à la question.

Quel régime? quel était son âge en 1994 etc

Les règles de reversion sont fonction du régime de retraite... par exemple pour l'AGIRC ARRCO une personne remariée n'a pas droit à la reversion.

Mais vu que son premier mari est décédé il y a 29 ans ...c'est beaucoup trop tard pour faire la demande quelque soit le régime.

Par thibgab

Bonsoir,

Vous remercie quant à votre réponse.

PJD